

Communiqué

Au lendemain de la visite du Ministre de la Santé, Monsieur Rudy Demotte, en Italie et en Irlande afin d'envisager plus pratiquement les modèles législatifs mis en place dans ces pays en ce qui concerne la consommation de tabac au sein des infrastructures Horeca, il semble urgent de pouvoir faire le point sur ses intentions en la matière pour notre pays.

Dans ce sens, le Député Denis Ducarme a écrit au Président de la commission de la Santé, Monsieur Yvan Maïeur, afin de lui demander de mettre à l'ordre du jour de cette commission, le débat qui permettra aux députés d'être informés des enseignements tirés par le Ministre à l'analyse des modèles italiens et irlandais. Le Député a également demandé au Président de la commission que ce débat permette l'audition des représentants du secteur Horeca, afin que ces derniers puissent également présenter aux députés leurs impressions et leurs positions à l'égard de ce dossier.

Au-delà des avancées essentielles ayant trait à la lutte contre le tabagisme et ses conséquences sur la santé portées par ce gouvernement et plus que jamais soutenues par le Mouvement Réformateur, la lutte contre le tabac, la responsabilisation et la sensibilisation des fumeurs demeure naturellement une priorité des Réformateurs. Dans cette optique, le Député Denis Ducarme estime que le débat a aujourd'hui été assez largement exposé dans les médias pour être enfin concrètement abordé au Parlement.

Le Député souhaite obtenir des éclaircissements :

- sur les modèles italiens et irlandais
- sur le niveau d'avancement de la concertation avec les fédérations Horeca
- **sur l'organisation d'une étude concrète relative à l'impact financier pour l'Horeca dans le cas éventuel de l'application de telles mesures (élément essentiel pour la poursuite concrète du débat). Il s'avère en effet que la perte pour le secteur en Italie et en Irlande s'élèverait de 4,5 à 9%, ce qui est énorme par rapport à la marge bénéficiaire du secteur en Belgique, et qui pour notre pays pourrait se traduire par de multiples faillites et fermetures pour en termes d'emploi conduire à la perte de quelques 20 000 postes**
- sur les applications éventuelles des modèles italien et irlandais au niveau belge (pays dans lesquels le secteur Horeca est soumis à une pression fiscale bien moindre qu'en Belgique). **Dans ce sens le gouvernement devrait vraisemblablement, tel qu'il s'y est engagé, veiller à obtenir une baisse de la TVA de 21 à 6% avant d'aller plus avant dans ce dossier (ce qui équivaut à une différence de 1 milliard 310 millions)**
- sur la nécessité d'une approche différenciée du secteur Horeca, que l'on traite des cafés, des buvettes sportives ou associatives, des snacks, des brasserie-restaurants, des restaurants traditionnels, des hôtels, des dancings,...
- sur les mesures financières d'accompagnement en termes économique et d'emploi prévues pour le secteur dans le cas éventuel de l'application de telles mesures
- sur le fait que toute nouvelle mesure d'interdiction devra être précédée d'un objectif chiffré quant à la diminution attendue des problèmes de santé liés au tabagisme actif et passif. En effet, on ne peut aller plus avant dans ce type de mesure, lourde de conséquences pour le secteur de l'Horeca, sans s'assurer d'un minimum de résultats par rapport à l'objectif de santé publique poursuivi.

- sur la nécessité de prévoir des délais suffisants avant l'application éventuelle de telles mesures afin de permettre au secteur de s'adapter, notamment si ces mesures devaient prévoir la possibilité d'organiser des fumoirs

En effet, si le tabagisme doit être pleinement combattu, le gouvernement ne peut agir dans la précipitation, sans une concertation en profondeur avec l'Horeca, ce secteur important de notre économie qui compte plus de 500 000 emplois directs et indirects, 55 000 établissements qui rapporte 588 millions en tva par an à l'Etat et qui, sur le plan national, créa en 2002 (chiffres disponibles) près de 50% des nouveaux emplois en Belgique. Un secteur qui demeure un des plus sensibles aux faillites et dont près d'un tiers des acteurs vivent sous le seuil de pauvreté.

Je vous invite à me recontacter si vous le souhaitez afin que je puisse vous informer des détails que les représentants du secteur ont pu me communiquer en ce qui concerne leur prochaine prise de position commune dans ce dossier.